



VIROULAUD Frédéric
SECURITE PREMIUM FORMATION
2 rue du pré des Aulnes
77340 PONTAULT COMBAULT

Vandœuvre, le 22/11/2024

Département Formation

Contact : secretariat.cnh@inrs.fr

Objet : Demande d'habilitation Prap-2S / 1

Madame, Monsieur,

Faisant suite à la demande d'habilitation de votre entité au dispositif de formation suivant :

Prévention des risques liés à l'activité physique - sanitaire et médico-social 1

et à l'examen de votre dossier par votre entité instructrice et par la Commission Nationale d'Habilitation qui s'est réunie le 21/11/2024, nous avons le plaisir de vous informer que votre entité :

est habilitée à dispenser des formations jusqu'au 21/11/2029.

sous réserve du respect du cahier des charges établi par le réseau prévention. Pour cette période, il vous est attribué le n° d'habilitation suivant :

H34676/2019/Prap-2S-1/O/12

Les contestations et voies de recours à la présente décision font l'objet de précisions dans le cahier des charges joint au dossier de demande d'habilitation.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations les meilleures.

Gérard Moutche

Chef du département Formation de l'INRS.



VIROULAUD Frédéric
SECURITE PREMIUM FORMATION
2 rue du pré des Aulnes
77340 PONTAULT COMBAULT

Vandœuvre, le 22/11/2024

Département Formation

Contact : secretariat.cnh@inrs.fr

Objet : Demande d'habilitation Prap-IBC / 1

Madame, Monsieur,

Faisant suite à la demande d'habilitation de votre entité au dispositif de formation suivant :

Prévention des risques liés à l'activité physique - industrie, BTP, commerce et activités de bureau
1

et à l'examen de votre dossier par votre entité instructrice et par la Commission Nationale d'Habilitation qui s'est réunie le 21/11/2024, nous avons le plaisir de vous informer que votre entité :

est habilitée à dispenser des formations jusqu'au 21/11/2029.

sous réserve du respect du cahier des charges établi par le réseau prévention. Pour cette période, il vous est attribué le n° d'habilitation suivant :
H34677/2019/Prap-IBC-1/O/12

Les contestations et voies de recours à la présente décision font l'objet de précisions dans le cahier des charges joint au dossier de demande d'habilitation.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations les meilleures.

Gérard Moutche

Chef du département Formation de l'INRS.